

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 07/03/2022

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Présents : Mmes COSSON, CHASSELOUP, LE ROUX, LACROIX, BARBRAUD, DENAIN, MM. GILLARD, LAROCHE, LIGNE, OUZEAU, CAILLAULT, RAGONNAUD

Absent excusé : Mme LAFAYE (pouvoir M. GILLARD),
Mme DELCROIX,
M. BAIOLA.

Mme Catherine DENAIN a été élue secrétaire.

-Approbation du compte administratif (202203D001)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. Jeannine LE ROUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Pascal GILLARD, Maire, lequel ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

À l'unanimité des 11 voix, après délibération,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2022	Commune	Chez Giet	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	Réalisé : Reste à réaliser :	1 280 781,71€ 0€	108 603,35€ 0,00€
Recettes	Réalisé : Reste à réaliser :	981 267,85€ 0,00€	177 070,16€ 0,00€
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Réalisé :	825 464,23€	124 298,78€
Recettes	Réalisé :	1 787 995,01€	137 236,07€
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :		-299 513,86€	72 947,11€
Fonctionnement :		940 534,45€	12 937,29€
Résultat global		641 020,59€	85 884,40€

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus ;

Approbation du compte de gestion 2022(202303D002)

Le Conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant la régularité des opérations effectuées ;
 - 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation des résultats de 2022 (202303D003)

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	Commune	Chez GIET
Résultat de l'exercice en fonctionnement	940 534,45 €	12 937,29
Résultat de l'exercice en investissement = 001	- 299 513,86 €	72 947,11€
Solde des restes à réaliser	0 €	0
Soit un besoin de financement de	641 020,59 €	0€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

	Commune	Chez GIET
AFFECTATION en investissement recettes : 1068	299 513,86 €	0€
Report en fonctionnement Recettes 002	641 020,59 €	12 937,29€
Report en investissement 001	Déficit 299 513,86 €	Excédent 72 947,11€

- Vote du budget primitif 2023 (202303D004)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget communal et du projet de budget du lotissement.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil vote les budgets primitifs qui s'élèvent à :

<u>BP 2023</u>		<u>Commune</u>	<u>Lotissement Chez Giet</u>
		INVESTISSEMENT	DEPENSES
	RECETTES	1 335 803,71€	177 070,16€
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 547 810,59€	139 679,86€
	RECETTES	1 547 810,59€	139 679,86€

Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Vote des subventions dans le cadre du budget primitif 2023 (202303D005)

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions soumises dans le cadre du budget primitif 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil vote les subventions suivantes :

M. LAROCHE ne participe pas au vote de la subvention de l'Étoile Sportive du Bramerit,
Mme LE ROUX ne participe pas au vote de la subvention de Terre Habitat 17

Subvention	BP 2023	
	Sollicitée	Décision
ADMS	1120	1120
APE	1500	1100
APE Noël	2240	2240
ACCA ECOYEUX	1000	500
DON DU SANG	100	100
ESB	1200	1100
FNACA	100	100
FOYER RURAL	1500	900
LIGUE CONTRE LE CANCER	100	100
PALET Écozilien	500	400
RETOUR AUX SOURCES	1200	950
SAS CHANTIER INSERTION	1500	1500
TERRE HABITAT	1000	950
PANIER BURIAUD	300	300
CRINIERES AU VENT	1500	500
TOTAL	14860	11860

- Transfert de propriété du réseau routier départemental en voirie communale (202303D006)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier provenant de la direction des infrastructures du département concernant le transfert de propriété d'une ancienne route départementale.

Vu l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L. 141-1 à L. 141-13 du code de la voirie routière,

Considérant que les emprises du domaine public routier de la voie N° EX D129, initialement départementales, ont déjà fait l'objet d'un arrêté de déclassement pour un classement en voirie communale, selon l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 03/06/2009

Considérant que ledit arrêté a emporté transfert de gestion du domaine public routier, sans emporter transfert de propriété, ce depuis de nombreuses années.

Considérant que la commune assure l'entretien de cette voie, ainsi que la totalité des pouvoirs de police sur cette voie,

Considérant la nécessité de transférer la propriété, au regard des modes d'utilisation de cette voie, et de son intégration de fait dans le domaine public routier communal,

Considérant la délibération concordante du Département de la Charente-Maritime actant le transfert de propriété du domaine public routier départemental au domaine public routier communal, à l'effet de faire concorder le fait et le droit,

Oùï l'exposé du maire,

Le conseil municipal de la commune d'Écoyeux décide :

- 1) D'approuver le transfert de la propriété de la voie N° ExD129 affectée à la voirie communale, sans changement de domanialité ni d'affectation,
- 2) D'autoriser le maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.
- 3) De fixer la longueur totale des voies publiques communales à 31 499 mètres linéaires

- Détermination du montant du loyer du studio sis 44 rue de la république (202303A007)

Monsieur le Maire informe que les travaux dans l'ancienne poste sont maintenant terminés et que la personne devant l'intégrer à finalement renoncer à la proposition de la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix de location du logement, Monsieur le Maire informe que ce loyer sera revu à chaque date anniversaire en fonction de l'indice de révision correspondant.

Après délibération, à la majorité des votes (1 « contre » et 12 « pour »), le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix du loyer à 250€ mensuel sans les charges.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la gestion de ce bien

Informations Diverses

Monsieur le Maire, Pascal GILLARD, annonce que les problèmes de chiens chez Mervaud sont solutionnés pour l'instant.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une personne sollicitant la Mairie pour effectuer des sondages sur une parcelle communale dans laquelle se trouverait un trésor. Monsieur le Maire informe que ses prédécesseurs n'avaient pas donné suite à cette demande. Le Conseil réserve sa décision à une date ultérieure compte tenu de la localisation de la parcelle.

Monsieur le Maire poursuit son intervention par la lecture d'un courrier reçu d'un administré ainsi que les différents échanges. Les demandes de l'administré concernent la gestion du pluvial au niveau du village de Monmouton. Aussi Monsieur le Maire recevra cette personne prochainement.

Monsieur le Maire informe que le site internet de la mairie sera modernisé prochainement.

La première Adjointe, Isabelle COSSON, informe qu'elle se charge de récupérer les sacs « amiante » lors du prochain comité Cyclad.

La commission « Fêtes et Cérémonies » se réunira le 16/03 prochain. Lors de cette rencontre il sera évoqué les « préludes » ainsi que les siestes musicales du 03/06 au square des deux châteaux.

L'organisation de la journée du 1^{er} juillet, l'installation de la fête débutera dans l'après-midi.

Le concert des Eurochestreries se tiendra début aout, probablement vers le 04.

ATTENTION l'adjointe informe qu'une « arnaque à la poubelle » a lieu sur le territoire de la CDA.

Des personnes usurpent l'identité des agents de collecte pour proposer des bacs « sacs jaunes » mais sous ce prétexte, elles demandent de voir une pièce d'identité et en profitent pour commettre un vol par ruse.

En aucun cas, il faut les faire entrer et prévenir immédiatement la gendarmerie ou la mairie.

Un message a été mis sur les réseaux sociaux de la mairie, le site et le PanneauPocket.

Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, informe que le cabaret de la Palmyre est retenu pour la sortie des séniors qui aura lieu le 23 septembre prochain. Les modalités seront communiquées à nos séniors en temps voulu.

Dans un second temps, l'adjoint informe des différentes assemblées générales ou il s'est rendu. Concernant les différents projets de sa délégation, l'adjoint annonce que le projet de mutuelle communale est abandonné faute d'une demande suffisante de la population. Pour TERRA AVENTURA, le parcours de repérage sera effectué lors de la prochaine réunion de la commission. L'adjoint termine son intervention par un point sur la commission Éducation et l'état des effectifs dans les écoles sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime.

La CDA de saintes va augmenter les tarifs des prestations repas et périscolaire de 2%, pour information un repas coute à la CDA 8.26€, le prix payé par les familles est de 2,96 €... il y a 600 000 repas/an.

Il informe également que le prochain conseil de classe sera le 21 mars.

Le second Adjoint, Olivier LAROCHE, informe que le représentant de la CDA de Saintes pour les itinéraires de randonnée, Jean-Marie QUILLET a encouragé la mairie à intégrer le schéma directeur des chemins de randonnée. Monsieur le Maire répond que la demande est partie par mail le lundi suivant la rencontre.

L'adjoint poursuit en détaillant l'avancée des travaux :

Les portes salles châteaux vieux sont en place,

Le cheminement entre La Tillée et Vivien-Giraud est presque terminé, les travaux de réfection de la route débiteront prochainement,

L'adjoint demande à Monsieur le Maire que le service administratif réalise un courrier pour que les riverains du Bramerit effectuent les opérations d'entretien.

La conseillère Municipale, Jeannine LE ROUX, annonce la fermeture du magasin de vente en directe de la production maraichère du domaine de la Poterie.

Elle propose qu'un marché voit le jour sur la commune. A cet effet la conseillère remet à Monsieur le Maire une liste d'exposants qui sont susceptibles d'être intéressés. Monsieur le Maire approuve l'idée, mais celle-ci nécessite d'être approfondie. Il est nécessaire de trouver un jour où il n'y a pas ou peu de concurrence aux alentours mais aussi de trouver d'autres participants pour diversifier l'offre.

Séance levée à 21 heures 50